

INSCRIPTIONS AU VIDE – GRENIER

Samedi 28 août 2021 **Parking Espace Marcel PAGNOL**

Remplir l'imprimé avec toutes les informations

Pièces à fournir **OBLIGATOIREMENT** pour prise en compte de l'inscription

- pièce d'identité,
- carte grise du véhicule utilisé lors du vide-grenier,
- 1 justificatif de domicile (de - 3 mois)
- Paiement de 10 € (chèque à l'ordre du C.O.S. ou espèces)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

L'emplacement est accordé pour 1 véhicule Le véhicule ne reste pas sur place

Les inscriptions se font UNIQUEMENT par courrier à l'adresse suivante :

Comité des Œuvres Sociales GIGNGNAC LA NERTHE
Place de la mairie
B.P. 10024
13180 GIGNAC LA NERTHE

Du **jeudi 15 juillet au mercredi 18 août 2021**

(Après cette date aucune inscription ne sera prise en compte)

Les imprimés d'inscription sont à disposition dans les services suivants :

D.E.J.E.S. / C.C.A.S. / COMMUNICATIONS / POLICE MUNICIPALE

Numéros de téléphones utiles : 04.42.88.90.07/ **0750151802/0442770028**

Aucune réservation ne pourra être enregistrée

En cas de météo défavorable le vide-grenier sera reporté à une date ultérieure.

Les participants seront avisés par l'organisateur.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

AUCUN remboursement ne sera effectué si le participant ne se présente pas le jour du vide-grenier. ;

Les inscriptions seront validées à partir du 19 août 2021 par l'organisateur et vous en serez informés par téléphone : Un ticket sera remis aux participants

Accueil participants à partir de 6 heures

Ouverture au public dès 7H30

Petite restauration sur place

COMITE DES ŒUVRES de GIGNAC LA NERTHE

Place de la Mairie BP 10024 – 13180 GIGNAC LA NERTHE

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Personne Physique

Se déroulant le **SAMEDI 28 AOUT 2021**

A Gignac-la-Nerthe

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le Ville : Dépt :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° (joindre la photocopie recto-verso)

Délivrée le Par

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant
- De ne vendre que des objets personnels et usagers (Article L 310-2 du Code du commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à Le

Signature

Pour l'emplacement d'une place de parking

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation